



**SAINTE-JULIE**

## **AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur**

---

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 1308-1** modifiant le règlement 1308 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 325 000 \$ pour le paiement des honoraires de services professionnels pour la préparation de plans et devis pour divers travaux ainsi que les frais contingents;

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1308-1 le 18 octobre 2024.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 23 octobre 2024.

Alexandrine Gemme, notaire  
Greffière adjointe

---

**Publication** : Site Internet de la Ville de Sainte-Julie le 23 octobre 2024.

Avis de motion	2024-09-10
Projet de règlement	2024-09-10
Adoption	2024-10-07
Entrée en vigueur	2024-10-23

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1308 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 325 000 \$ POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS POUR DIVERS TRAVAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS**

---

ATTENDU QUE le *Règlement 1308 autorisant le paiement des honoraires de services professionnels pour la préparation de plans et devis pour divers travaux ainsi que les frais contingents pour un montant de 228 245 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 228 245 \$* (ci-après le « Règlement ») est entré en vigueur le 26 février 2024;

ATTENDU QUE le montant de l'emprunt doit être augmenté afin de payer ces honoraires;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement en conséquence;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2024, sous le n° 24-367;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** Le titre du Règlement est remplacé par le libellé suivant :

« Règlement 1308 autorisant le paiement des honoraires de services professionnels pour la préparation de plans et devis pour divers travaux ainsi que les frais contingents pour un montant de 325 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 325 000 \$ ».

**ARTICLE 2** Les annexes « A » et « B » du Règlement sont remplacées par les annexes « A » et « B » jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 3** Le libellé de l'article 2 du Règlement est remplacé par le libellé suivant :

« La Ville de Sainte-Julie est autorisée à dépenser et à emprunter un montant total de 325 000 \$, le tout pour payer les honoraires de services professionnels estimés à 306 561 \$ ainsi que les frais contingents s'élevant à 18 439 \$, tels qu'ils sont décrits dans les annexes « A » et « B » jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante. L'emprunt de 325 000 \$ sera remboursé sur une période de cinq (5) ans. »

**ARTICLE 4** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

SIGNÉ À SAINTE-JULIE, ce huitième (8<sup>e</sup>) jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-trois (2024).

(s) Mario Lemay  
Mario Lemay  
Maire

(s) Nathalie Deschesnes  
Nathalie Deschesnes  
Greffière



**SAINTE-JULIE**

RÈGLEMENT 1308-1

ANNEXE A

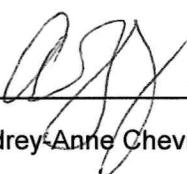
5 septembre 2024

**SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR DIVERS TRAVAUX**

ART.	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ PROPABLE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
	<b>AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU PARVIS</b>			
1.1	Relevé de l'existant	1 forfait	2 000.00 \$	2 000.00 \$
1.2	Plans et devis préliminaires et définitifs	1 forfait	21 000.00 \$	21 000.00 \$
1.3	Services de laboratoire	1 forfait	3 000.00 \$	3 000.00 \$
	<b>RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA RUE PRINCIPALE ET DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET UNE PARTIE DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL</b>			
2.1	Relevé de l'existant	1 forfait	5 000.00 \$	5 000.00 \$
2.2	Plans et devis préliminaires et définitifs	1 forfait	114 000.00 \$	114 000.00 \$
2.3	Services de laboratoire	1 forfait	6 000.00 \$	6 000.00 \$
	<b>AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLOPÉDESTRE AU PARC JORDI-BONET</b>			
3.1	Relevé de l'existant	1 forfait	6 000.00 \$	6 000.00 \$
3.2	Plans et devis préliminaires et définitifs	1 forfait	40 000.00 \$	40 000.00 \$
3.3	Services de laboratoire	1 forfait	6 000.00 \$	6 000.00 \$
	<b>RÉAMÉNAGEMENT DU PARC ARTHUR-GAUTHIER</b>			
4.1	Relevé de l'existant	1 forfait	4 000.00 \$	4 000.00 \$
4.2	Plans et devis préliminaires et définitifs	1 forfait	40 000.00 \$	64 423.81 \$
4.3	Services de laboratoire	1 forfait	8 000.00 \$	8 000.00 \$

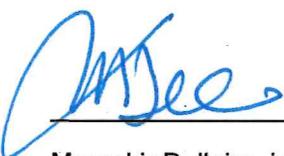
<b>Sous-Total</b>	<b>279 423.81 \$</b>
<b>Provisions (+4.5%)</b>	<b>12 574.07 \$</b>
<b>Taxes nettes (4,9875%)</b>	<b>14 563.39 \$</b>
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>306 561.27 \$</b>

SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

  
Audrey-Anne Chevigny-Lépine, ing.

Chef de section - génie civil

oïq: 5071975

  
Marcel jr Dallaire, ing.

Directeur

oïq:109803

FRAIS CONTINGENTS

Honoraires professionnels

Plans et devis	-	\$
Surveillance	-	\$
Laboratoire	-	\$
Arpentage	-	\$

Frais de financement temporaire

Intérêts	18 439	\$
----------	--------	----

**TOTAL**

18 439 \$



Patrick Quirion, OMA, CPA  
Directeur général adjoint et trésorier  
6 septembre 2024